

Délibération n° 2019-10-198 du 17 octobre 2019

Désignation modificative de membres des commissions Recommandations, Evaluation et Audit et finances

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu le Règlement intérieur du conseil d'administration, notamment son article 6,

Vu le Règlement intérieur du conseil d'administration, notamment son article 1,

Vu la délibération n°2019-02-005 du conseil d'administration de France compétences du 14 février 2019, portant approbation du règlement intérieur du conseil d'administration et des règlements intérieurs des commissions spécialisées créées (Recommandations, Evaluation et Audit et finances),

Vu la délibération n°2019-03-013 du conseil d'administration de France compétences du 7 mars 2019, portant approbation de la composition des commissions Recommandations, Evaluation et Audit et finances,

Après en avoir délibéré le 17 octobre 2019,

Décide :

Article 1

Sont désignés membres de la **Commission Recommandations** :

- **Membre titulaire** :
 - Madame Céline HEYRIES, DGESCO, en lieu et place de Monsieur Yves BEAUVOIS

Article 2

Sont désignés membres de la **Commission Evaluation** :

- **Membre titulaire** :
 - Monsieur Morad BEN MEZIAN, DGEFP, en lieu et place de Monsieur Stéphane REMY.
- **Membres suppléants** :
 - Madame Céline HEYRIES, DGESCO, en lieu et place de Madame Murielle TESSIER SOYER ;
 - Monsieur Stéphane REMY, DGEFP, en lieu et place de Monsieur François-Xavier GARANCHER.

Article 3

Sont désignés membres de la **Commission Audit et Finances** :

- **Membre titulaire** :
 - Monsieur Stéphane REMY, DGEFP, en lieu et place de Monsieur Cédric PUYDEBOIS.

Article 4

La présente délibération prend effet dès la première réunion de chaque commission suivant son adoption par le conseil d'administration.

Article 5

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 17 octobre 2019

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER

